

RCS : AUCH

Code greffe : 3201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00120

Numéro SIREN : 391 702 404

Nom ou dénomination : GIMBERT & ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 25/03/2024 sous le numéro de dépôt 1048

**GIMBERT ET ASSOCIES**  
**S.A.S. au capital de 400 000 euros**  
**Siège social : 12, rue de l'Espérance, 32500 FLEURANCE**  
**RCS AUCH N° 391 702 404**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 2 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Deux avril,  
A Dix heures,

Les associés de la société dénommée « GIMBERT ET ASSOCIES » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 29 avenue de l'Yser à Auch sur convocation faite par la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.  
L'Assemblée est présidée par Madame Anne COURTIADÉ, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Stéphane MATRE et Monsieur Thierry SANCHEZ, les deux associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Murielle BAQUÉ est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR**

- Rapport de gestion de la Présidente et quitus à la Présidente,
- Renouvellement du mandat de la Présidente,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion de la Présidente et le rapport spécial sur les Conventions Réglementées.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

*(Sur le renouvellement du mandat de la Présidente)*

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de **Présidente** de **Madame Anne COURTIADÉ** est venu à expiration, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*(Sur le renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes Titulaires)*

Le mandat de la **SARL « CECOTTI Thierry et Associés »**, SARL immatriculée au RCS de TOULOUSE sous le numéro 393 355 649, sise au 22 route d'Espagne 31100 TOULOUSE, représentée par Monsieur Thierry CECOTTI, son gérant, **Commissaire aux Comptes titulaire**, étant arrivé à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler ce mandat pour une nouvelle période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 30/09/2028.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Sur les pouvoirs à attribuer)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Présidente et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

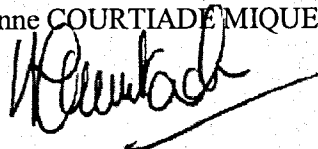
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 10 heures30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

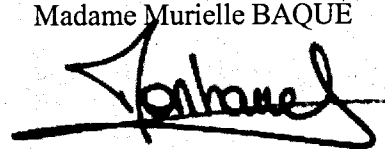
**La Présidente**

Anne COURTIADÉ MIQUEL



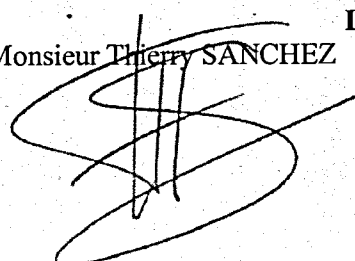
**La secrétaire**

Madame Murielle BAQUÉ



**Les scrutateurs**

Monsieur Thierry SANCHEZ



Monsieur Stéphane MATRE

